

## Responsable de Secteur - H/F - 13

<b>CERTIFICAT</b>	<b>DATE</b>
TCN6 - Bac+3	À partir de juin 2024
<b>LOCALISATION</b>	<b>SALAIRE</b>
Marseille	de 730€ à 1 826€ ht
<b>NATURE DU CONTRAT</b>	<b>NOMBRE DE PROFIL À RECRUTER</b>
Contrat d'apprentissage	2 Postes à pourvoir

### TCN6 (BAC+3) RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT HYGIÈNE, PROPRETÉ ET SERVICES



#### DURÉE

1 an en alternance

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- avoir moins de 30 ans à la date de signature du contrat,
- être titulaire d'un diplôme de niveau 5 scientifique ou technique (BTS, DUT)
- être de nationalité française ou bien être autorisé à travailler en France.

### DESCRIPTION DU POSTE

Envie de découvrir un secteur dynamique et qui forme à des métiers essentiels à tous? Intéressé par un métier à responsabilités dans le secteur de la propreté comme responsable de secteur? C'est par ici ! Nous vous proposons d'intégrer notre formation TCN6 (Bac+3 en 1 an) dans le cadre d'un contrat en apprentissage.

### DOMAINE DE L'ENTREPRISE

Entreprise de propreté

### MISSIONS

Aux côtés de votre tuteur.rice, vous assurerez les missions suivantes :

- Gestion d'un portefeuille client
- Encadrement des équipes
- Organisation et gestion de chantiers
- Contrôle qualité et proposition d'amélioration Procédures QHSE
- Suivi des habilitations liées à la sécurité Gestion du parc matériel
- Recrutements et élaboration de contrats d'embauche Participation aux réunions d'exploitation

### PROFIL RECHERCHÉ

- Nous recherchons un profil alliant curiosité, sens du service, ténacité et envie d'apprendre.
- Aucune expérience professionnelle n'est exigée, seulement une grande motivation !
- Débutant accepté

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Avoir moins de 30 ans (ou une reconnaissance TH) à la date de signature du contrat.
- Déjà titulaire d'un BAC +2 minimum, vous souhaitez intégrer une formation en TCN6 (Bac+3 en 1 an).
- Être de nationalité française ou bien être autorisé à travailler en France.

## DURÉE ET RYTHME

- 1 an
- Alternance 1 semaine formation pour 2 semaines en entreprise
- Les frais d'hébergement peuvent être pris en charge, selon conditions, ainsi que le permis de conduire